

CONFÉRENCES DES ÉDITIONS DU CRIDON

58^e CYCLE (EN PRÉSENTIEL et EN DISTANCIEL)



CRIDON FORMATION

CONFÉRENCE N°1 - Mercredi 15 octobre 2025 – 17h30-19h30

Successions internationales (règlement n° 650/2012 du 4 juillet 2012) : 10 ans d'application, 10 ans de réponses du CRIDON de PARIS

Le règlement n° 650/2012 du 4 juillet 2012 est entré en application le 17 août 2015. La conférence sera l'occasion de faire le point sur les dix ans de son application et de revenir sur les grandes questions qu'il soulève dans la pratique notariale.

Seront notamment traités :

- L'anticipation successorale ;
- La *professio juris* (CJUE 12 octobre 2023) ;
- Les conditions auxquelles une disposition à cause de mort faite avant le 17 août 2015 peut entraîner désignation de la loi applicable à la succession (art. 83, paragraphes 2 et 4 ; CJUE, 16 juillet 2020 et 9 septembre 2021) ;
- L'établissement d'un pacte successoral ;
- Les conditions de révocation d'une *professio juris* ;
- La détermination de la dernière résidence habituelle du défunt dans des cas complexes ;
- Le règlement d'une succession soumise à la loi étrangère ;
- La portée de la loi successorale ;
- L'exécution d'un testament découvert à l'étranger ;
- L'application d'une loi successorale étrangère qui ignore la réserve héréditaire (art. 913, alinéa 3 et arrêts de la Première chambre civile du 27 septembre 2017 et de la CEDH du 15 février 2024) ;
- Le certificat successoral européen (CJUE, 9 mars 2023).



Maria LOPEZ de TEJADA est consultante au CRIDON de PARIS.

Les ventes d'immeubles à la découpe

La conférence reviendra sur les principales étapes et points de vigilance d'une opération de vente d'immeubles résidentiels existants par lots :

- Les précautions lors de l'acquisition en bloc : loi « Aurillac », engagement de revendre, etc. ;
- La mise en copropriété de l'immeuble ;
- Les droits de préemption à respecter au profit des locataires ;
- Le respect des « accords collectifs de location » ;
- L'information due sur la situation locative des lots vendus ;
- L'hypothèse particulière des ventes « au fil de l'eau » ;
- Etc.



Charles GIJSBERS est professeur agrégé à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), directeur du Centre d'Études et de Recherche sur la Construction et le Logement (CERCOL) et du Centre de Formation permanente (CFP). Auteur d'une thèse et de nombreuses publications, notamment dans le domaine des sûretés et du droit immobilier, il collabore régulièrement avec le CRIDON de PARIS.



Sidonie FRAICHE-DUPEYRAT est avocate au Barreau de Paris, associée au cabinet LPA Law. Elle intervient notamment dans le cadre du montage et de l'exploitation de résidences services, de projet de *Build to Rent*, de co-living, de démembrements, d'accession à la propriété, de ventes en bloc ou par lots, ou encore de réhabilitation et de valorisation de friches industrielles. Enseignante à l'ESSEC et à l'université Paris II Panthéon-Assas, elle est notamment coauteur d'un ouvrage dédié aux baux d'habitation après la loi ALUR.

La TVA immobilière : les pièges à éviter

- Du particulier à l'assujetti ; la notion d'activité économique ;
- De la personne publique à l'assujetti : la notion d'engagements imposés au cessionnaire ;
- De l'immeuble ancien au terrain à bâtir, la notion de construction ;
- De l'immeuble en stock à l'immobilisation : la livraison à soi-même ;
- De la TVA sur la marge à la TVA sur le prix total : le changement de nature juridique du bien ;
- De l'imposition à la dispense de TVA : la levée d'option du crédit-bail suivie de la cession immédiate.



Xavier BADIN est maître de Conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas, avocat associé au Cabinet Cornier-Badin-Apollis.

Conjoint, partenaire ou concubin survivant : techniques civiles et ingénierie sociétaire

- Droit des sociétés :
 - Agrément ;
 - Clauses de continuation ;
 - Démembrements ;
 - Clauses statutaires ;
 - Gérance successive ;
 - Mise à disposition gratuite ;
 - Tontine ;
 - Etc.
- Droit civil :
 - Cantonnement ;
 - Assurance-vie ;
 - Libéralités entre époux ;
 - Avantages matrimoniaux ;
 - Etc.



Étienne CASIMIR est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université de Poitiers, où il co-dirige le master de droit notarial. Auteur de publications fréquentes en droit des sociétés, notamment dans le domaine des sociétés civiles, il collabore régulièrement avec le CRIDON de PARIS.



Elsa BERRY est professeur à l'Université de Poitiers, où elle dirige le diplôme d'études supérieures du notariat et co-dirige le master de droit notarial. Elle est spécialiste en droit patrimonial de la famille.

INFORMATIONS PRATIQUES – RENSEIGNEMENTS AU 01 45 84 45 00

LIEU : **AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE** 6, place de la Concorde - 75008 PARIS. **HORAIRE :** **17 h 30 - 19 h 30**

INSCRIPTIONS en PRÉSENTIEL : compte tenu du nombre de places limité, les demandes d'inscriptions seront prises en compte en fonction des places disponibles. Une convocation est envoyée par mail 3 jours avant l'événement.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire remplacer par la personne de votre choix, dont le nom devra nous être communiqué par mail jusqu'au jour de l'événement, avant midi. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être effectué si la demande nous parvient moins de 72 h avant la conférence.

INSCRIPTIONS en DISTANCIEL : un lien strictement personnel (non transférable) avec des identifiants est envoyé 48 h avant l'événement, ainsi qu'une documentation numérique. **Aucun remboursement ne pourra être effectué si le participant n'aura pu se connecter ou regarder le replay,** accessible avec les mêmes identifiants et disponible durant 7 jours. Il ne sera plus possible, au-delà de cette durée, de se connecter.

TARIFS : Inscription/pers. à 1 conférence : **170 € HT** aux 4 conférences : **583 € HT** au lieu de 680 € HT

FACTURATION : toute inscription incomplète ou non payée ne pourra être traitée et devra être accompagnée obligatoirement d'un **AVIS D'OPÉRÉ**. Une facture acquittée est envoyée après réception du règlement.

NOM DU PARTICIPANT		Mode de Participation
Nom :		<input type="checkbox"/> Présentiel
Prénom :		<input type="checkbox"/> Distanciel
E-mail :		avec replay
Conférence :		
Nom :		<input type="checkbox"/> Présentiel
Prénom :		<input type="checkbox"/> Distanciel
E-mail :		avec replay
Conférence :		
Nom :		<input type="checkbox"/> Présentiel
Prénom :		<input type="checkbox"/> Distanciel
E-mail :		avec replay
Conférence :		
Nom :		<input type="checkbox"/> Présentiel
Prénom :		<input type="checkbox"/> Distanciel
E-mail :		avec replay
Conférence :		
Nom :		<input type="checkbox"/> Présentiel
Prénom :		<input type="checkbox"/> Distanciel
E-mail :		avec replay
Conférence :		
<input type="checkbox"/> Souscription à moins de 4 conférences : x 204 € (170 €ht) = € (TVA 20%)		
<input type="checkbox"/> Souscription aux 4 conférences : 699,60 € (583 €ht)		
IBAN : FR81 4003 1000 0100 0008 5684 113 BIC : CDCGFRPPXXX		

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER avec un justificatif de paiement

par mail editions@cridon-paris.fr

(au plus tard 7 jours avant chaque conférence)

RAISON SOCIALE :

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

N° CRPCEN :

Téléphone :

e-mail :

Signature ou cachet :

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder à tout moment aux données vous concernant et les rectifier si nécessaire.